

<u>Honoraires TTC de vente</u>		(TVA 20.00% incluse)
Appartement/ maison		6%
Terrain		6%
Local commercial, bureau		10%
Garage	forfait 5000€ de commission entre 1.000€ et 90.000€ et	
	10.000€ de commission au-dessus de 90.000€	
Parking	forfait entre 3.000€ et 5.000€	
Sauf en cas d'inter-cabinet où les honoraires sont ceux du confrère		
Compromis ou promesse de vente	OFFERT	
Renseignements- Estimation	OFFERT	
Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit, n'est dû avant la conclusion du contrat		

LOCATIONS DE VACANCES

- Négociation	20% TTC du montant de la location
- Assurances annulation et interruption de séjour, responsabilité civile du locataire à l'égard du propriétaire et ou des voisins et des tiers	3.70%
- Vérifications et frais fixes (nettoyage inclus)	15.24€

LOCATION A BAIL

Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

A la charge du Bailleur

- Honoraires de négociation	3€/m ²
- Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail	8€/m ²
- Honoraires d'état des lieux	3€/m ²

A la charge du Locataire

- Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail	8€/m ²
- Honoraires d'état des lieux	3€/m ²

Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, les honoraires de négociation et frais de bail sont partagés entre le bailleur et le preneur et représentent deux mois de loyer.

Rédaction d'acte seul : 5% du loyer annuel, plafond 500.00€ à la charge du bailleur

Honoraires de gérance à la charge du Bailleur : 9.12%TTC du loyer hors charges

Honoraires de gérance à la charge du Bailleur à partir de 3 biens confiés en gestion : 6.00%TTC du loyer hors charges

Prestations supplémentaires : le coût sera établi de gré à gré et variera en fonction de la vacation fournie par le mandataire – vacation horaire 50.00€

Garage/place de stationnement : 3 mois de loyers hors charges à partager entre le bailleur et le preneur

Location à usage commercial (bail commercial/professionnel/dérogatoire) : 15% du montant annuel du loyer hors charges à la charge du preneur